

## Projet de parc éolien citoyen Eolandes Teillé

### Mémoire en réponse de la SAS EOLA à l'avis de l'Autorité Environnementale du 25 juillet 2016

#### A Monsieur le Préfet de la Région Pays de Loire

Suite à la lecture attentive de l'avis de l'Autorité Environnementale, nous nous permettons de formuler quelques observations et réponses sur le contenu des paragraphes suivants.

*Nota : les extraits de l'avis sont en caractères italiques*

#### 1 - Présentation du projet et de son contexte

*« L'exploitant de ce projet éolien est la société SAS Eola Développement. L'association Éoliennes en Pays de Vilaine et sa filiale technique Site à Watts Développement accompagnent le projet durant les phases de développement et de financement pour le compte de cette société. »*

#### Observation de la SAS EOLA :

La SAS EOLA Développement est effectivement l'exploitant du parc éolien citoyen Eolandes-Teillé. A l'origine, le projet a été développé par l'association Éoliennes en Pays d'Ancenis (EOLA) qui a été accompagnée dans les phases de pré diagnostic et de développement par la SAS Site à Watts Développement.

La SAS Site à Watts Développement est effectivement une émanation de l'association Eoliennes en Pays de Vilaine qui a été à l'origine des parcs éoliens citoyens de Béganne (56) et de Sévérac-Guenrouët (44).

#### 2 - Les principaux enjeux au titre de l'évaluation environnementale

*« Les sites Natura 2000 sont quant à eux éloignés respectivement de l'aire d'étude immédiate de 5 km pour la forêt, l'étang de Vioreau et de l'étang de la Provostière, 5,5 km de la vallée de la Loire aux Ponts-de-Cé et zones adjacentes et 10 km de la vallée de l'Erdre. »*

#### Observation de la SAS EOLA :

L'aire d'étude se situe à 5,5 km de la ZPS « Vallée de la Loire de Nantes aux ponts de Cé et zones adjacentes »



### **3.1 - État initial et identification des enjeux environnementaux sur le territoire par le porteur de Projet**

*« Les monuments historiques protégés les plus proches sont le château de la Guibourgère à Teillé à 880 m. »*

#### **Observation de la SAS EOLA :**

Le château de la Guibourgère se situe à 880 mètres de la zone de projet. L'éolienne la plus proche (E1) est implantée à une distance de 1 390 mètres de l'aile sud du château de la Guibourgère.

### **3.2- Justification du projet**

*« Toutefois, les critères de clarté et de lisibilité de l'organisation du projet, mis en exergue dans l'expertise paysagère, n'ont pas prévalu dans les scénarios présentés et la variante retenue.*

*L'organisation irrégulière des éoliennes, résultant du détachement des éoliennes E1 et E5, en rend la lecture difficile dans un paysage où les projets éoliens sont particulièrement prégnants. L'isolement de l'éolienne E5 interroge aussi sur son impact prévisible sur le paysage, mais aussi sur les espèces – dans la mesure où elle est située à proximité de zones sensibles aux chiroptères nécessitant un suivi de la mortalité renforcé-, et quant aux nuisances acoustiques nécessitant des arrêts en période nocturne. »*

#### **Observation de la SAS EOLA :**

Les éoliennes d'un parc éolien sont implantées en prenant en compte de nombreux critères (environnemental, paysager, technique, foncier, administratif...). C'est l'association de l'ensemble de ces critères qui permet d'aboutir à la définition de plusieurs scénarios et à la sélection du scénario le plus pertinent au vue de l'ensemble de ces critères.

Le scénario retenu dans le cadre du projet Eolandes-Teillé est composé de 5 éoliennes. L'alignement des éoliennes E2, E3 et E4 a été réalisé conformément à la demande des membres du Pôle Éolien, ce qui a entraîné un impact plus important en termes d'emprise sur les terres agricoles.

Si un alignement parfait des éoliennes sur une cartographie semble cohérent, dans la réalité du terrain, les points de vue permettant de visualiser cet alignement parfait sont extrêmement rares. En effet chaque vue d'un parc éolien est différente en fonction du point de localisation de l'observateur.

En ce qui concerne les éoliennes E1 et E5, le fait qu'elles ne soient pas parfaitement alignées cartographiquement avec les 3 autres éoliennes n'est pas perturbant comme le démontre l'ensemble des photomontages réalisés. Depuis la grande majorité des points de prise de vue, le parc apparaît de manière homogène et est lisible dans le paysage éloigné ou rapproché, à la fois lorsqu'on ne distingue que le parc Eolandes-Teillé, mais aussi lorsqu'on distingue plusieurs parcs voisins.

Nous rappellerons que le développement du projet a débuté en Juillet 2011 sous la réglementation des Zones de Développement Eolien. L'implantation de l'éolienne E5 s'inscrit à l'intérieur du périmètre de la ZDE n° 24, déterminé par l'Autorité environnementale.

L'espacement d'un kilomètre entre les éoliennes E4 et E5 est du, à la présence d'une habitation isolée au lieu-dit « Le Poirier Fourchu » et au respect de la distance minimum de 500m.



Sur le plan environnemental, les éoliennes E2, E3 et E5 se situent à proximité de zones attractives pour les chiroptères. Un suivi environnemental de l'ensemble du parc sera réalisé dès la première année d'exploitation du parc éolien afin de s'assurer que la mortalité s'avère conforme. Dans la négative, un plan de bridage sera mis en place. Généralement les pertes liées au bridage environnemental ne dépassent pas 1 %, ce qui est tout à fait acceptable.

Sur le plan acoustique, l'éolienne E5 présente un plan de bridage sensiblement identique aux autres éoliennes. Le choix d'installer 5 éoliennes associé à la mise en place d'un plan de bridage tel qu'il est présenté dans le dossier a été retenu car ce scénario est plus intéressant sur le plan énergétique et économique.

#### **4.1 - Paysage**

*Château de la Guibourgère :*

*« bien que l'impact visuel soit jugé par le maître d'ouvrage moyen à faible, les éoliennes E1 et E2 sont visibles partiellement de la grande pelouse. Le maître d'ouvrage n'a proposé aucune mesure de réduction. Des plantations d'arbres de haut-jet pourraient constituer une mesure proportionnée, en accord avec le propriétaire. »*

#### **Observation de la SAS EOLA :**

Nous avons rencontré le propriétaire du Château de la Guibourgère, en avril 2015 pour lui remettre un dossier contenant des plans et des photomontages du parc Eolandes vu de la grande pelouse du château. Nous lui avons proposé à cette occasion le financement d'un linéaire de haie de 100m qui permettrait un masquage efficace des éoliennes E1 et E2 vue de la grande pelouse.

Jean-Martin CHEVEREAU

Président de la SAS EOLA Développement

